Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 029-212900690-20260430-CM2026_051-DE

Conseil municipal du jeudi 30 avril 2026

DÉLIBERATION

CM 2026-051 Subvention communale au Comité des Œuvres Sociales – 2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 30 avril, à 19 h, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Matthieu SEITE, maire.

PRÉSENTS :
Mmes et MM. Sylvie DANIEL, 1re adjointe ; Olivier YVEN, 2e adjoint ; Marion FAIVRE, 3e adjointe ; Gilbert QUENTEL, 4e adjoint ; Isabelle NEDELEC, 5e adjointe ; Mickaël PLUSQUELLEC, 6e adjoint ; Bénédicte ROLLET, 7e adjointe ; David THOMAS, 8e adjoint.

Mmes et MM. Serge GUENNEGUES ; Claudie FERELLOC ; Nathalie PONCEL ; Luc MOUSTER ; Loïc FORGEAIS ; Stéphanie BLANCHARD ; Laurent KERANGUEVEN ; Dorothée GUILLOU ; Marion BALLANGER ; Timothé PAPIN ; Gwénaël KERJEAN ; Patrick COADOU ; Adeline SEYLER ; Aurore COURTES ; Bernard BOLLORE ; Véronique GUITTARD ; Anne-Sophie MORVAN ; Arthur LASNE.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION : Delphine DUVAL, Directrice Générale des Services ; François LEROY, Directeur Général Adjoint ; Tayeb-Alexandre S'HIEH, Conseiller aux décideurs locaux pour Brest métropole ;

ABSENTS EXCUSÉS :
Jean-Jacques CADALEN, qui a donné procuration de vote à Gilbert QUENTEL
Emmanuelle LIBERT qui a donné procuration de vote à Olivier YVEN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Claudie FERELLOC

La convocation à la présente réunion a été notifiée aux conseillers municipaux et affichée en mairie le 21 avril 2026.

Nombre de conseillers :
En exercice..... 29
Présents..... 27
Votants..... 29

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 029-212900690-20260430-CM2026_051-DE

CM 2026-051 Subvention communale au Comité des Œuvres Sociales – 2026

Monsieur Olivier YVEN donne lecture de la délibération :

Le *Comité des Œuvres Sociales (COS)* des personnels communaux des Villes de Brest Métropole a pour objectif d'apporter une aide et une offre de service personnel dans des domaines définis par un projet associatif.

Cela permet aux agents d'accéder, par exemple, à des réductions dans certains commerces ou centres de vacances, à des gratifications pour évènements familiaux, à des chèques culture, etc.

Une subvention, calculée en fonction des masses salariales respectives, est versée chaque année par chaque collectivité concernée.

Cela porte le montant de la subvention 2026 à verser par la ville de Guilers à 7 745,53 €.

***

Le Conseil municipal,

Vu l'avis favorable de la commission plénière du jeudi 23 avril 2026,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'octroi d'une subvention de 7 745,53 € au Comité des Œuvres Sociales des villes de Brest Métropole et en autorise le versement.

Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 657481 du budget primitif 2026.

Fait et délibéré les jour, mois, an que dessus.

Le Maire,
Matthieu SEITE



La secrétaire de séance,
Claudie FERELLOC

